

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

### **SEANCE DU 17 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 17 Février à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 10 Février 2023, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul TERRENNE, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2023D7-5-2-17**

### **OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

#### **Etaient présents :**

Messieurs, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Jean DUPUY, et BOYER Serge

#### **Absents excusés :**

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame MAERTEN Marie Bernard, (donne pouvoir à Jean-Paul DELACHOUX), MERIEL Guy (donne pouvoir à Eric DELFARIEL)

#### **Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Monsieur Eric DELFARIEL a été désigné secrétaire de séance

2023D7-5-2-17

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Président soumet ci-après, les demandes de subvention dont il a été saisies :

RENOUVELLEMENT DE SUBVENTION :

Amicale du personnel de la Communauté de Communes des Deux Rives :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de 2023 : **120 450 €**

NOUVELLE SUBVENTION :

Cercle Philatélique de Montauban :

Organisation de la Fête du timbre qui se tiendra les 11 et 12 mars 2023 à l'Office de Tourisme intercommunal d'Auvillar : **300 €**

Le Président propose donc :

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,
- de l'autoriser ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les versements de subventions pour les montants indiqués ci-dessus,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir.

Fait à Valence d'Agen, le 17 février 2023  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 20 février 2023

Le secrétaire de séance désigné  
Le Maire de PERVILLE

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives

Eric DELFARIEL



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **21 FEV. 2023**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **21 FEV. 2023**

# AR Préfecture

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20230217-2023D7\_5\_2\_17-DE

Numéro d'acte : 2023D7\_5\_2\_17

Date de décision : 17/02/2023

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-5-2-0-0 (Finances locales / Subventions / attribuées)

Fichier acte : 2023D7-5-2-17-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.pdf

---

Fichier(s) annexes(s) : 5-AMICALE DU PERSONNEL CC2R 2023.pdf

---

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Delphine LANGLOIS

---

Date d'envoi de l'acte : 21/02/2023 15:47:32

**Date de réception de l'AR : 21/02/2023 15:47:49**